

*Au début de l'année, un texte de Jean de Pingon devait paraître dans un magazine de Savoie. Mais le magazine s'autocensura, ce qui est bien pire qu'une censure.*

*Jean de Pingon ne donne plus de conférence depuis longue date, il a cependant accepté d'en donner une le 26 avril 2019 à Collonges-sous-Salève où, devant une salle comble, il révéla publiquement en préambule de son exposé ce dont la presse française ne se fera jamais l'écho. Le thème de la conférence était :*

**La Savoie : province, État, ou pays annexé ?**

*Des intertitres ont été ajoutés afin de faciliter la lecture de ce texte qui évoque l'histoire de la Savoie, un texte que nous vous invitons à partager.*

Avant d'aborder le vif du sujet, je veux dire quelques mots sur un événement récent après avoir fait un bref rappel historique : la Savoie était au bénéfice de la neutralité depuis 1815. Cette neutralité était perpétuée par l'article 2 du Traité d'annexion. Profitant du chaos de la première guerre mondiale, la France a illégalement supprimé la neutralité de la Savoie afin d'anéantir une génération de Savoisiens en les envoyant au front. Cela car, 50 ans après l'annexion, les Savoisiens avaient commencé à la remettre en cause. Savoie et Haute-Savoie furent les départements de France qui eurent, proportionnellement à leur population, le plus de victimes de cette guerre. Aux termes du droit international cela relève du crime de génocide.

Selon le Traité d'annexion, la France garantissait la neutralité savoisienne et ne pouvait la modifier sans avoir consulté au préalable les puissances contractantes du Congrès de Vienne. Ce qu'elle n'a pas fait.

Pendant la seconde guerre mondiale la Savoie n'était plus française, le Traité d'annexion, selon les textes officiels français, ayant été suspendu de 1940 à 1948.

En réalité, ce Traité avait été abrogé car Victor-Emmanuel III, le roi d'Italie, héritier direct de Victor-Emmanuel II, le signataire du Traité d'annexion, l'avait dénoncé lors de la déclaration de guerre à la France du 10 juin 1940.

Le Traité d'annexion n'étant plus en vigueur, la Savoie revenait à la situation antérieure: elle redevenait savoisienne car les Savoisiens avaient été libérés de leurs liens d'allégeance envers leur dynastie juste avant l'annexion.

Ainsi, de 1940 à 1948, période pendant laquelle le Traité d'annexion fut officiellement « suspendu », la Savoie retrouva ses droits, en particulier sa neutralité perpétuelle issue du Congrès de Vienne, comme celle de la Suisse, et reconnue internationalement, tout autant que celle de la Suisse.

Or, au mépris de cette neutralité, deux puissances occupantes, la France et l'Allemagne se sont livrées à des exactions et des crimes de guerre en Savoie.

Aujourd'hui la Savoie demeure sous occupation française et, depuis la décision de l'ONU en 2012 de ne pas enregistrer le Traité d'annexion, tous les représentants de la puissance occupante y sont hors la loi, en particulier les deux bouffons vaniteux, qui sont venus récemment parader aux Glières et au cimetière de Morette en embrigadant cinq cents écoliers de Savoie pour participer de cette farce.

**Glières, premier mensonge de la résistance**

L'ancien Président français Nicolas Sarkozy et l'actuel Président de la France Emmanuel Macron, sont venus le mois dernier (mars 2019) sur ce qu'il croient être « le plateau des Glières » pour célébrer le 75<sup>ème</sup> anniversaire de ce qu'ils croient être la « bataille des Glières », et on a pu lire dans les journaux locaux : « Emmanuel

*Macron était en Haute-Savoie pour le 75<sup>ème</sup> anniversaire des combats du plateau des Glières. L'ancien président Nicolas Sarkozy était également présent. »*

Ce lieu ne s'appelle pas « le plateau des Glières » et il n'a jamais connu de combats. En effet, il n'y a jamais eu de combats à Glière, tout juste une escarmouche à l'un de ses multiples accès contre une poignée de soldats allemands en reconnaissance et qui firent un bref coup de feu. Lors de cette escarmouche les Allemands étaient une quarantaine et non pas entre 300 et 400 ainsi que l'affirme le témoignage du maquisard Fernand Guilleminet, qui dressa la description d'un combat héroïque sans aucun rapport avec la réalité. Rien d'autre donc, hormis cet accrochage et « *la bataille des Glières,* » intitulée « *première bataille de la résistance* » dans le titre d'un ouvrage écrit par les « rescapés des Glières » et maintes fois réédité, n'a jamais eu lieu. Cette « *première bataille de la résistance* » constitue en fait le premier mensonge de la résistance.

### **Un incroyable gâchis**

Nous devons l'invention de cette bataille au capitaine Rosenthal, du bureau de renseignements de la France libre, un combattant de valeur qui fut dirigeant de la Communauté juive de France avant-guerre puis président du Conseil représentatif des Institutions juives de France après-guerre. Il inventa de toutes pièces cette bataille où 500 résistants auraient affronté 12'000 soldats allemands avec pour bilan 400 tués et 300 blessés pour les Allemands et 100 tués et 150 blessés pour les résistants.

Les Allemands qui partirent à l'assaut n'étaient pas au nombre de 12'000, mais d'environ 450, soit à peu près le même nombre que les maquisards de Glière et il n'y eut aucun combat car lorsque les Allemands sont arrivés sur les lieux, ceux-ci avaient été désertés. Les 90 tonnes d'armes parachutées étant restées sur place, elles ne bénéficièrent qu'aux Allemands et aux miliciens français.

L'officier allemand chargé de rédiger le récit de l'intervention écrira :

*« Il est 16 heures lorsque l'objectif assigné est atteint, sans la moindre résistance de l'ennemi. La compagnie a atteint l'objectif de la journée sans aucune perte. »*

Les malheureuses victimes de la débandade des Glières furent capturées dans leur fuite, le plus souvent sans armes, et beaucoup furent abattues par les Allemands et leurs alliés Français.

Il n'y a rien de glorieux en cette affaire qui n'est qu'un incroyable gâchis aboutissant à un massacre. Pourtant Robert Schumann, porte-parole de la France libre répercutera le mensonge de Rosenthal sur les ondes de Radio Londres.

Puis la légende fit florès et entra dans l'histoire.

En 2009, l'historien et académicien Max Gallo écrira : « *Si les Glières sont un joyau, c'est qu'ils sont devenus un symbole à plusieurs facettes... les Glières : l'un des blasons de l'histoire millénaire et héroïque de la nation.* »

... Si c'est un historien qui l'écrit, de surcroît académicien, on ne peut que le croire!

### **La « Plateau des Glières » n'existe pas**

Un plateau est une formation géologique plane avec des cours d'eau encaissés, ses limites sont marquées par des falaises ou des pentes.

Le « *plateau des Glières* », n'est pas un plateau. C'est un col. Le col de Glière constitue l'endroit le plus élevé d'un val qui descend en pente douce et sans aucun obstacle jusqu'à la vallée de Thônes. Avant qu'il ne soit baptisé « *plateau des*

*Glières* » par les Français, jamais personne n'aurait songé à appeler cet endroit du terme de plateau et le nom *Glière* n'était pas au pluriel, on disait : « *Monter à Glière* ». Comme on dit monter à un col. Le plateau des Glières n'existe pas !

Le fait de déformer le nom d'un endroit et de le qualifier d'un terme qui ne correspond pas à sa nature montre assez que nous avons affaire à des gens qui ne sont pas de la région et qui la méconnaissent.

Prétendre que Glière était un lieu stratégique pour réunir des combattants et accueillir des parachutages d'armes et de troupes est une aberration. Les alliés ne s'y sont pas trompés et n'ont jamais envoyé le contingent aéroporté que les maquisards attendaient car c'eût été envoyer des hommes à la mort.

Les falaises se présentant sur quelques côtés du massif, bien loin du col, donnent l'illusion d'une forteresse à ceux qui ne connaissent pas l'endroit. Mais ce lieu n'a rien de stratégique et s'il pouvait accueillir des parachutages, il pouvait tout autant être facilement bombardé. Sans compter qu'il était impossible d'assurer durablement la survie de plusieurs centaines d'hommes en cet endroit vu la distance qui le séparait des sources de ravitaillement possibles.

Voilà pourquoi un combat à Glière était voué à l'échec dès le départ.

Bien vite, ceux qui y étaient montés, essentiellement pour échapper au STO, réalisèrent cela, refusant d'être embrigadés par des militaires français dans un combat perdu d'avance, ils commencèrent à quitter l'endroit.

Pour arrêter ce mouvement, Tom Morel, commandant du maquis, fera fusiller Marcel Clévenot, un jeune maquisard accusé d'avoir volé de la nourriture.

Bel acte d'héroïsme que de faire exécuter un gamin de 18 ans qui avait faim et froid et voulait rentrer chez lui ! Une exécution autant cruelle que stupide et inutile puisque les militaires français donneront l'ordre d'évacuer Glière au lendemain de la première escarmouche avec les Allemands. Ironie ou revanche du sort ? Tom Morel, qui n'a pas tué un seul Allemand, sera abattu par un Français.

### **La débâdade de Glière**

Contrairement à la rhétorique surannée qui s'est développée autour de Glière, ce qui s'y est passé ne constitue en aucun cas un « *exemple citoyen* » de personnes d'origines et d'horizons divers réunies par un même idéal cristallisé dans les sacro-saintes valeurs républicaines de la France ; *liberté, égalité, fraternité*.

Ceux qui déclinent ce thème à chacun de leurs sirupeux discours commémoratifs en voulant en faire une allégorie pour inspirer la France contemporaine en butte aux problèmes liés à l'immigration extra-européenne, ceux qui utilisent Glière pour entonner un hymne à « *l'identité heureuse* » afin d'alimenter la doxa française, oublient qu'à Glière, à part l'escarmouche avec les Allemands que j'ai évoquée, les résistants n'auront réellement combattu que des Français !

Si Glière devait être un symbole ; ce serait celui de la division entre résistants et Gouvernement français, un symbole de la division entre France et Savoie. Les résistants en Savoie, étant essentiellement des Savoisiens réfractaires au STO imposé par le Gouvernement français. Ces résistants se sont davantage battus contre les milliers de miliciens Français qui furent envoyés en Savoie par le Gouvernement français que contre les Allemands. Il est important de préciser ici que la France était le seul pays de l'Europe où le STO n'était pas issu d'une ordonnance allemande mais d'une loi française. Ce « *service travail obligatoire* », consistant en des travaux forcés au bénéfice de l'effort de guerre Allemand. Ainsi la première

motivation de la résistance en Savoie fut-elle ce combat contre un diktat du Gouvernement français, un combat contre la France.

Voilà pourquoi la débâcle de Glière ne peut en rien inspirer les thuriféraires de la glorieuse nation française et être recyclée en épopée héroïque pour servir leurs mythes de citoyenneté, d'intégration, voire d'identité heureuse.

### **La légende prend fin**

L'un des prisonniers, Julien Helfgott, arrêté avec plusieurs de ses camarades, ne connaîtra pas leur triste sort. Il bénéficiera d'une protection, et sera un temps employé comme auxiliaire de la police de Vichy. Puis, selon le président de l'Association des Glières, « *Il a été traduit en cour martiale, condamné à mort en mai 1944, puis libéré juste avant la libération d'Annecy.* » Au lendemain de la libération il fondera, avec d'autres résistants, l'association des *rescapés des Glières* dont il deviendra le Secrétaire permanent. Les protagonistes de la réactualisation du mensonge de Glière ne pouvant plus nier la falsification historique, affirment à présent qu'il s'agissait d'une opération de propagande. Fort bien, cependant lorsque la guerre fut achevée cette propagande n'avait plus lieu d'être et une mise au point était nécessaire. Or la propagande va continuer bien après la guerre et Julien Helfgott en sera le principal artisan.

Le secrétaire-permanent de l'association des rescapés des Glières et autoproclamé « *gardien de la vérité historique* », qui avait comme Jules César coutume de parler de lui à la troisième personne du singulier, était un personnage singulier. Il a choisi de se faire inhumer sur le coteau ensoleillé de Veyrier du lac plutôt que dans l'ombre de Morette. Il a préféré reposer devant le lac d'Annecy plutôt qu'auprès des camarades qu'il a brièvement côtoyés et dont, avec d'autres, il a construit la légende.

Mais la légende prend fin, quand le temps du mensonge s'efface devant la mort.

Celui qui, afin de constituer le cimetière de Morette, se démena pendant plusieurs mois pour récupérer des dépouilles, (dont bon nombre de ceux à qui elles appartenaient n'était jamais monté à Glière), n'a pas voulu l'honorer de la sienne.

Ce « *gardien de la vérité historique* » qui a bâti sa vie sur un mensonge, a cosigné un ouvrage édité en 1946, et maintes fois réédité, intitulé « *Glières, première bataille de la résistance* » dans lequel on peut lire :

« *La division allemande attaque par des cheminements difficiles et elle subit de lourdes pertes... le chiffre de trois cents hommes hors de combat me semble vraisemblable... nous laissons deux cents prisonniers dont cent mourront, C'est beaucoup, si l'on veut ; mais d'abord c'est certainement moins que les pertes allemandes* ». Ensuite, ce « *gardien de la vérité historique* » nous apprend qu'une « *endurance, un entraînement, une technique et un sens de la guérilla firent de notre décrochage une véritable performance, pour ne pas dire un succès.* »

Voilà un gardien de la vérité historique qui fait preuve d'une belle imagination !

### **Le vieux fond antifrançais**

C'est ainsi qu'en France on écrit bien souvent l'histoire : en faisant d'une fuite un *décrochage*, d'une débâcle un *succès*.

Et ce *gardien de la vérité historique* est allé jusqu'à conter ses prouesses au Général De Gaulle !

Pourquoi avoir façonné, puis perpétué en le célébrant un tel mensonge historique?

Si ce mensonge n'avait d'autre but que d'intoxiquer l'ennemi, pourquoi n'a-t-il pas été avoué une fois l'ennemi vaincu au lieu de l'imprimer dans des livres, de le graver dans le marbre et de le couler dans le béton?

Pourquoi avoir trompé Robert Schumann, porte-parole de la France libre?

Pourquoi avoir trompé André Malraux, qui, lors de l'inauguration du monument de Glière a encore amplifié l'insoutenable mensonge en évoquant vingt mille soldats allemands?

Pourquoi avoir trompé Charles De Gaulle, qui reprit le mensonge historique en rendant hommage, dans ses *Mémoires de guerre*, aux maquisards de Glière qui « mirent hors de combat 600 soldats allemands »?

Aujourd'hui Nicolas Sarkozy, misérable caricature d'une France mythifiée, perpétue l'imposture de Glière en multipliant les pèlerinages pour commémorer un combat qui n'a jamais eu lieu et entraîne Emmanuel Macron sur ses traces. Il n'en sortira pas grandi en allant user ses talonnettes en montagne, et Macron n'y retrouvera pas son éphémère popularité, pas même auprès des chamois de Champ laitier que ce tumulte inutile ne fait qu'effrayer.

Finalement, à qui s'adresse cette propagande, si ce n'est en premier lieu aux petits Savoisiens à qui le colonel Bachelet, président de l'*Association des Glières* voudrait tant faire aimer la France en leur donnant « une leçon de citoyenneté ».

Alors on emmène par milliers les gamins des écoles au cimetière de Morette, on leur fait visiter le musée érigé à la gloire de la résistance, puis, afin d'en faire de bons citoyens français, le Service *Mémoire et Citoyenneté* du Conseil départemental leur organise un circuit pédagogique à Glière où des pistes ont été tracées, balisées de panneaux explicatifs à la gloire de la France et de sa résistance, enfin on achève de leur bourrer le crâne dans un espace multimédia où leur sont projetés des films de propagande.

Les écoliers, qui ont l'obligation de visiter ce que leurs professeurs appellent des "*lieux de mémoire*", sont qualifiés de "*public captif*". Les enseignants ayant pour tâche de motiver ce "*public captif*", ces enfants, en leur faisant visiter ces "*lieux de mémoire*" afin d'éduquer les futurs citoyens.

Et l'affaire passe du tragique au comique, lorsque, lors des commémorations, on habille de blanc les enfants... or ce n'étaient pas les résistants qui étaient habillés de blanc mais les Allemands!

### **Le mythe gaullien de la France en résistance**

Le tragique en cette affaire, c'est qu'à Morette, s'il n'y a jamais eu de combat entre résistants et soldats Allemands, il y a eu en revanche, à l'emplacement même du cimetière de Morette, une terrible bataille qui opposa Savoisiens et Français. Tout comme la résistance en Savoie opposa Français de la milice et Savoisiens refusant le STO.

Pendant un siècle et demi, cette bataille fut commémorée par un pèlerinage allant de Thônes à Morette, une bataille que la France a voulu faire oublier, cela parce que, ainsi que l'écrit l'historien Claude Barbier dans la conclusion de son ouvrage *Le maquis des Glières, Mythe et réalité*, (éd.Perrin 2014) :

« Ces hommes, comme ceux et celles qui dans les vallées les soutenaient, appartenaient à la communauté des citoyens de Savoie, de ce petit bout d'une France que le Général De Gaulle voyait en résistance. Au travers des événements des Glières, le mythe Gaullien de la France en résistance trouva en Haute-Savoie une forme de réalité – si l'on oublie le vieux fond antifrançais qui les sous-tendait. »

Tout est dit à qui sait entendre ; une résistance qui relève d'un « *mythe Gaullien* », et des Savoisiens qui se battaient contre la France d'alors, surtout motivés par « *le vieux fond antifrançais qui les sous-tendait.* » C'est que la Savoie, contrairement au mensonge du plébiscite de 1860, n'avait jamais voulu être française !

### **La France, seul ennemi héréditaire de la Savoie**

En 1793, plus de 4000 paysans de la vallée de Thônes s'insurgèrent contre l'occupant français qui avait envahi la Savoie par une nuit d'automne sans même déclaration de guerre. Il y avait à Morette les compagnies de la Clusaz, de Saint-Jean-de-Sixt, de Thônes, des Villards, des Clefs et du Grand-Bornand. Le combat se déroula au défilé de Morette, entre rivière et montagne et dura plusieurs jours, puis cessa faute de munitions du côté savoisien. En représailles, la République française autorisa trois jours de pillage à sa soldatesque.

Trois jours de pillage, c'est ce que les armées barbares imposaient aux cités qui leur avaient trop résistées. Lorsque Constantinople tomba aux mains des Turcs la ville fut mise au pillage pendant trois jours. La Turquie fut une alliée historique de la France, en particulier pour combattre la Savoie, ainsi Nice fut-elle bombardée par les canons des aïeux du président Erdogan. Le pillage de la vallée de Thônes n'eut rien à envier à celui de Constantinople: fermes et hameaux incendiés, chapelles et églises dévastées, bétail égorgé, partout des scènes de saccage, de pillage, de violence; tortures, viols et assassinats, tout cela au son de la Marseillaise.

Et à présent, des petits Savoyards, pour beaucoup descendants directs de ces Savoisiens qui ont lutté contre les Français et dont certains trouvèrent la mort dans ce combat, vont entonner la Marseillaise à Morette, à la gloire de la France qui martyrisa leurs aïeux et vola leur pays.

*" Pour liquider les peuples, on commence par leur enlever la mémoire. On détruit leurs livres, leur culture, leur histoire. Et quelqu'un d'autre leur écrit d'autres livres, leur donne une autre culture et leur invente une autre histoire. Ensuite, le peuple commence lentement à oublier ce qu'il est et ce qu'il était. Le monde autour de lui l'oublie encore plus vite."*  Écrit Milan Kundera

C'est exactement ce qui s'est passé en Savoie où un décret publié quelque mois après l'annexion supprimera les écoles universitaires établies dans ce pays et mettra d'office leurs enseignants à la retraite. Pour achever le travail, au lendemain de la première guerre mondiale, après avoir fait massacrer une génération de Savoisiens, le Gouvernement français interdira dans les écoles l'usage des manuels d'histoire de la Savoie. Et, ainsi que je viens de l'exposer, pour effacer le souvenir de la bataille de Morette contre les Français, bataille commémorée par un pèlerinage pendant un siècle et demi, on interdit ce pèlerinage tout en créant à Morette un faux lieu de mémoire à la gloire de la France.

Voilà pourquoi il est fondamental de faire connaître l'histoire de la Savoie, une histoire trop souvent ignorée, voire bafouée, une histoire bien plus ancienne que celle de la France, seul ennemi héréditaire de la Savoie.

*« Plus vous saurez regarder loin dans le passé, plus vous verrez loin dans le futur. »*  
Winston Churchill.

### **Les députés allobroges**

Au début de notre histoire, il y avait les Ligures aussi appelés Lygiens, dans un dialogue écrit par Platon qui met en scène Socrate et Phèdre, celui-ci évoque déjà

les Ligures : « *Venez, vous muses à la voix légère, que vous deviez ce surnom à la nature de votre chant ou bien au peuple musicien des Ligures* ». En grec ancien Lygies signifie « haut perché ». Puis vinrent les Allobroges. Des Allobroges, nous savons qu'ils étaient de formidables guerriers. L'historien romain Tite-Live rapporte les propos du consul Scipion qui exhorte ses soldats en leur disant que l'armée d'Hannibal a perdu, « *au passage des Alpes, les deux tiers de ses effectifs et qu'elle compte, par conséquent, plus de morts que de vivants* ». L'armée d'Hannibal comptait environ 50'000 fantassins, 9'000 cavaliers et 37 éléphants, les Allobroges auraient en fait anéanti 26'000 hommes et une vingtaine d'éléphants ce qui demeure considérable et montre assez qu'ils étaient de grands guerriers alliant la ruse à la force. Ils seront cependant finalement vaincus par les Romains et leur pays deviendra une province de Rome. Mais une province qui comptait. L'historien romain Salluste dans son écrit sur la conjuration de Catilina évoque les députés allobroges que Catilina voulait embarquer dans son complot. Ainsi les Allobroges avaient-ils des députés à Rome plus de cinq siècles avant que la France n'existe !

Tout comme les Helvètes, les Allobroges étaient une fédération de tribus de culture celtique et ils vont s'enrichir de l'apport d'un nouveau peuple qui s'installe en Savoie en l'an 443 : les Burgondes.

### **Les maîtres de l'ambre**

Les premiers représentants de ce peuple vivaient à Borgund, sur les rivages du Sognefjord qui s'ouvre sur la mer de Norvège. Homère et Hérodote parlaient déjà de ces Hyperboréens qui vivaient dans les brumes du Nord, « *hommes bénis des Dieux, vertueux, vivants oisifs et insouciant à l'abri du souffle de Borée.* » Cette vision pour le moins idyllique ne correspondait guère à la réalité.

Dès la plus haute antiquité les Burgondes entretenaient des rapports avec les Grecs anciens qui les nommaient Bougountois.

Hérodote d'Halicarnasse parle, dans son traité d'histoire, de deux vierges hyperboréennes, porteuses d'une pierre d'ambre, (en grec « électron »), avec laquelle elles consacrèrent le sanctuaire d'Apollon sur l'île de Délos. Ces vierges appartenaient au peuple des Bougountois. Ce sont eux qui auraient apporté aux Déliens le secret de la fabrication de l'airain. Ptolémée, le cosmographe d'Alexandrie, l'illustre auteur de l'Almageste, évoque dans sa Géographie les Bougountois qui vivent sur les terres du Nord, sur les rives d'une mer froide. Les Bougountois sont les maîtres de l'ambre, une matière aux propriétés si particulières que tous les peuples l'ont de tout temps convoitée tout autant que l'or. Tous en voulaient, tous en achetaient. C'est pour l'ambre que les Burgondes, quittèrent l'archipel de Bergen pour s'établir sur l'île qui deviendra Burgundarholm, l'île des Burgondes, puis enfin Bornholm.

Bornholm était la clef de la Mer Baltique. En l'an 125 de notre ère les Burgondes s'y sont installés parce qu'ils voulaient demeurer les maîtres de l'ambre, les maîtres d'un commerce florissant. Mais l'île devint vite trop petite pour ce peuple prolifique. Les Burgondes établirent alors une nouvelle fondation sur les rives de la Baltique, puis ils s'enfoncèrent à l'intérieur des terres.

Au deuxième siècle Ptolémée place les Burgondes entre l'Oder et la Vistule. À la fin du troisième siècle, les Burgondes s'installent sur le Main, un affluent du Rhin. Au milieu du quatrième siècle, l'historien Ammien Marcellin mentionne les Burgondes qui guerroyaient constamment avec les Alamans. Ils sont toujours sur le Main et constituent une grande puissance militaire forte de quatre-vingt mille guerriers.

Ils sont devenus des Germains, des Goths mâtinés de Celtes, des peuples qui se combattent ou s'unissent dans la grande forêt d'outre-Rhin qui est le creuset de la nouvelle Europe : l'Europe des barbares ! Des barbares, pour les Romains, mais les Romains auraient dû retenir l'exemple de César qui ne s'est pas aventuré bien loin au-delà du Rhin. Jules César avait compris qu'il y avait sous les chênes millénaires de l'immense forêt d'Hercynia une force à laquelle Rome ne devait surtout pas se confronter, il fit brûler ses ponts, fortifia les rives du Rhin et y établit la *Limes*, la frontière de l'Empire romain. Les successeurs de César seront moins avisés, ils porteront la guerre en ces lieux et Rome tombera aux mains des barbares.

### **Le peuple des nuées**

En 410 Alaric, le Wisigoth, pillera Rome. Rome n'avait pas été pillée depuis 800 ans, et voilà que par un rude hiver les barbares sortent de leur forêt, franchissent le Rhin pris par les glaces, et suivent les voies romaines jusqu'à Rome pour l'asservir comme ils l'auraient fait d'un village.

Mais ces barbares, qui étaient-ils réellement ?

Pour ce qui regarde les Burgondes, ils étaient plutôt civilisés et convertis au christianisme. Ils dépassaient d'une tête les Romains, leurs armes étaient bien mieux trempées et ils connaissaient parfaitement l'art de la guerre.

En l'an 443, «*ce qui reste des Burgondes vient s'installer en Savoie* ». Ce qui reste des Burgondes ? Ce sont les historiens de l'époque qui en parlent ainsi : «*La Sapaudia est donnée aux débris du peuple burgonde pour être partagée avec les indigènes* », peut-on lire dans la chronique impériale de 452.

Qu'est-il arrivé au peuple burgonde ? Il a été trahi ! Un général romain, du nom d'Aetius, a utilisé Attila, le chef des Huns, pour tendre un piège aux Burgondes, les défaire, et les contraindre à abandonner leur fabuleux royaume de Worms pour venir s'installer en Savoie. C'est que Rome était en grand danger, en donnant la Savoie aux derniers Burgondes, qui constituaient encore une force armée redoutable, Aetius assurait la garde des cols : aucune armée barbare n'oserait les emprunter pour déferler sur Rome, tant la réputation guerrière des Burgondes demeurait grande.

### **La première Constitution de l'Europe centrale**

Les Burgondes n'étaient pas seulement des guerriers. C'étaient également des législateurs, quand ils arrivèrent en Savoie, Gondebald, leur roi, fera rédiger une constitution afin de vivre en harmonie avec la population indigène qui était composée de Celtes, de Gallo-Romains, et d'esclaves de toutes origines, une population atteignant à peu près 300'000 personnes, alors que les Burgondes en comptaient à peine 80'000. La constitution du roi Gondebald, rédigée par l'évêque Avitius et connue sous le nom de *lex Gundobadi*, deviendra la « loi Gombette ». Cet ouvrage réunit les décrets de Gondebald et ceux de ses ancêtres ainsi que du droit romain issu du code théodosien promulgué en 438 par l'empereur d'Orient. Il codifie des règles orales et atténue quelques coutumes qui n'avaient plus lieu d'être.

Ne nous y trompons pas : il ne s'agit pas d'une loi, mais bien d'une constitution, la première constitution de l'Europe centrale, promulguée le 29 mars de l'an 502 à Ambérieu en Bugey.

Le manuscrit original de la loi Gombette est conservé au Vatican, mais il est un autre manuscrit original qui, lui, est conservé secrètement au Vatican. Au début du sixième siècle tous les livres burgondes furent brûlés, sur ordre des évêques chrétiens. Il

convenait d'en finir avec les anciennes croyances, ces ouvrages conservaient de nombreux récits issus de la mythologie nordique guère compatibles avec le dogme chrétien. Il en est un en particulier qui devait disparaître, c'est celui dont Gondebald demanda la rédaction: La légende du peuple des Nuées, dite saga des Nibelungen. Dans cette saga se mêlent l'épopée guerrière des Burgondes et leurs légendes. Pendant longtemps cette histoire a figuré comme un mythe germanique rédigé par un poète anonyme en Bavière, nous savons aujourd'hui qu'il n'en est rien.

La saga des Nibelungen c'est la légende et l'histoire d'un peuple aujourd'hui disparu. Ce peuple, le peuple burgonde, a entrepris une longue marche qui l'a mené, en quelques siècles, de la Scandinavie jusqu'aux rives du Léman. Ce peuple compte des héritiers un peu partout en Europe et, en particulier en Savoie historique, mais la plupart de ses héritiers ignorent tout de son histoire et de ses légendes.

La légende fondatrice de ce peuple est d'origine nordique dans sa source, germanique dans son épopée et lémanique pour sa composition. Cette légende a été immortalisée par Wagner dans sa fameuse tétralogie des Nibelungen. Les adeptes du pangermanisme qui ont perverti l'œuvre de Wagner, ont également détourné la légende des Nibelungen et en ont fait, à tort, une des sources de leur folle entreprise.

On connaît aujourd'hui la véritable origine de la légende. Dans un ouvrage publié peu de temps après la seconde guerre mondiale, le professeur Altheim, de l'université de Berlin écrivait :

« *C'est donc en Sapaudia, (en Savoie), dans ce pays de sapins, au nord du lac de Genève, qu'on doit placer la formation et la présentation du poème (des Nibelungen). La tradition locale a conservé les noms des héros de la légende dans divers toponymes ou noms de personnes...* »

### **La légende des Nibelungen**

L'histoire et la légende du peuple des Nibelungen sont donc étroitement liées à la région du Léman. Mais cette légende a également connu un extraordinaire retentissement en Europe, elle est à la source de plusieurs œuvres littéraires qui sont fondamentales pour la culture européenne.

Ainsi, dans *le songe d'une nuit d'été*, de W.Shakespeare, apparaissent Obéron et Titania. Obéron est en fait le nain Alberich que nous retrouvons dans les Nibelungen et dans Wagner. Il apparaît en France dans la *matière de Bretagne* sous le nom d'Auberon : « *Auberon, le petit roi sauvage, que tout son tans conserva en bocage* », écrit l'auteur du premier roman français, Huon de Bordeaux, que Shakespeare a pu lire dans la traduction de lord Beners, parue aux alentours de 1540.

La littérature germanique utilisera abondamment la légende et ses personnages. On retrouve Obéron dans le Faust de Goethe.

Aucun endroit de l'Europe n'a ignoré cette histoire, et c'est d'Islande que vient la plus ancienne mouture de la légende. L'Islande est l'ultime sanctuaire des Vikings, un peuple féru d'histoire et de légendes. Lorsqu'ils ont pillé la Bourgogne, de 886 à 889, ils ont appris celle des Nibelungen et elle renaîtra en Islande dans le Viel Edda, ou Edda poétique, sous le nom d'Atlakvida, la saga d'Atli, ou Attila.

Le manuscrit de cette saga, rédigée au treizième siècle à partir de documents plus anciens, se trouvait dans le *Codex Regius* offert au dix-septième siècle, par l'évêque Sveisson au roi du Danemark. Ce manuscrit fut restitué à l'Islande en 1997.

Alors beaucoup peuvent revendiquer l'héritage de cette histoire, une histoire qui constitue la clef de voûte de la culture européenne, de Shakespeare à Tolkien, de Goethe à Wagner, les plus grands auteurs et compositeurs y ont puisé. Mais les premiers qui devraient revendiquer cet héritage ce sont les Savoisiens car c'est en Savoie que la légende prit corps. Une légende qui n'est rien d'autre que l'épopée romancée du peuple Burgonde au travers des mythes nordiques. Une histoire qui gagnerait à être contée dans nos écoles.

### **La Savoie fédérée à Rome**

On a coutume de dire que les Burgondes furent défaits par les Francs, l'histoire n'est pas si simple. Les Burgondes étaient les alliés des Francs et, par des mariages avaient tissé des liens familiaux avec eux. C'est une histoire de famille, une histoire mêlant trahison, vengeance, meurtres et religion qui mit fin à la dynastie Burgonde en Savoie. Cependant, ceux qui leur succédèrent étaient des leurs par des liens de sang, même si l'histoire en fit des Francs et la Loi gombette qui régissait la Savoie historique perdura jusqu'à l'an 1000 et l'avènement des Humbertiens, fondateurs de la dynastie savoisienne. D'ailleurs ceux-ci étaient issus des Burgondes tout comme la plupart des nobles qui les soutenaient. Les Burgondes s'intégrèrent parfaitement en Savoie par le biais de mariages avec les Gallo-Romains, ils se fondirent dans la population d'alors et leur apport dans la société savoisienne ne peut être négligé.

La Savoie burgonde n'était plus une province, les Burgondes étant fédérés à Rome, l'un de leur souverain fut même généralissime des Gaules, pour le compte des Romains. Les Burgondes ont structuré la Savoie, l'ont activement défendue, et lui ont permis de survivre à l'écroulement de Rome, en la préservant des invasions barbares.

A noter que l'héritage burgonde, non seulement n'est pas enseigné en Savoie mais est souvent inconnu, voire méprisé de ses historiens. Ainsi Paul Guichonnet explique-t-il l'origine du nom du village chablaisien d'Allinges en allant chercher un Gallo-Romain dénommé Allius qui aurait donné son nom au lieu-dit Aliacum devenu Allinges par la suite. Si l'éminent historien et géographe s'était donné la peine d'ouvrir un atlas géographique et d'aller voir l'île de Bornholm, il y aurait trouvé le port d'Allinge... mais peut-être ne le voulait-il pas ?

### **État indépendant**

Après la période burgonde vint l'avènement des féodalités et l'émergence de la dynastie savoisienne puis la véritable naissance d'un État lorsque Sigismond, empereur du Saint Empire romain germanique éleva le 19 février 1416 Amédée VIII de Savoie au titre de duc.

La Savoie devint ainsi un duché, un État indépendant que son souverain dota de ce qu'on pourrait appeler une constitution, une codification administrative et judiciaire constituée par les Statuts de Savoie.

Le duché de Savoie perdurera, avec l'ensemble de ses fonctions régaliennes jusqu'à son annexion par la France. Certes la dynastie savoisienne s'exila de l'autre côté de la barrière des Alpes pour de se mettre à l'abri de l'ennemi héréditaire de la Savoie : La France qui y multipliait les invasions. Cependant, bien que sa dynastie l'ait quitté, la Savoie n'en était pas devenue province pour autant.

S'il fallait montrer cela, je me contenterais de citer une phrase de la préface d'un abrégé d'histoire de la Savoie à l'intention des écoles édité en 1913 :

*« Pourtant ce manuel était ici plus nécessaire que partout ailleurs. Dernière venue à l'unité française, la Savoie, il est inutile de le démontrer, a une originalité supérieure à celle de n'importe quelle région. État indépendant jusqu'à une époque que bon nombre de nos contemporains ont encore connue... »*

Ce manuel d'histoire ne fut pas longtemps utilisé en Savoie ; selon Théophile Vallet, maire de Passy en 1921 : *« Depuis le haut on voyait brûler des feux dans toutes les cours d'école. C'étaient les manuels d'histoire de la Savoie que les instituteurs avaient reçu ordre de brûler »*.

Ainsi la Savoie était-elle considérée comme un État indépendant avant son annexion par la France. Précisons que Charles Faubert, l'auteur de la préface du manuel, agrégé d'histoire et inspecteur d'académie, n'était pas de Savoie, il était également l'auteur d'un manuel d'histoire de la France. On ne peut donc le soupçonner de parti pris pour la Savoie dans la rédaction de ce manuel.

J'ai montré que la Savoie fut une province romaine des siècles avant que n'existe la France, qu'elle fut ensuite fédérée à Rome pour un temps, puis qu'elle devint État souverain dans le giron du Saint Empire romain germanique. Je ne vais pas ici faire l'histoire de la Savoie sous sa dynastie, ni évoquer toutes les institutions qui caractérisèrent l'État de Savoie, il est cependant nécessaire d'évoquer le destin de la famille de Savoie car une anecdote de son histoire, longtemps tenue secrète, est directement liée à l'annexion de la Savoie par la France.

Je vais donc consacrer un peu de temps à l'origine de celui qui ose aujourd'hui se prétendre duc de Savoie et à sa progéniture qui suit son chemin d'imposture.

### **Un vieux pays qui n'a jamais été italien**

A l'article premier du Traité d'annexion du 24 mars 1860, Victor-Emmanuel II, le futur roi d'Italie renonce, pour lui et pour tous ses descendants et successeurs à ses droits et titres sur les territoires de la Savoie.

Victor-Emmanuel II, c'est ce duc de Savoie qui vendit le berceau de sa dynastie à la France. Pour celui qui allait devenir roi d'Italie abandonner le titre de duc de Savoie ne posait pas de problème car la famille de Savoie portait bien d'autres titres.

Ainsi, au hasard du Traité d'Utrecht, elle obtint celui de roi de Sicile qu'elle échangera en 1720 contre la Sardaigne. Ces territoires n'avaient aucun point commun avec la Savoie pas plus historiques que géographiques, mais par la grâce d'un Traité le duc de Savoie devenait roi de Sardaigne ce qui permet aujourd'hui à des historiens à la petite semaine d'inventer un passé italien à la Savoie et de faire repeindre les rues de ses vieux quartiers, comme à Annecy, avec des "couleurs sardes" qu'ils n'ont jamais arborées.

Rappelons ici que la Savoie est un vieux pays d'Europe centrale qui n'a jamais été italien et fut annexé par la France au titre d'un traité d'annexion en date du 24 mars 1860, l'unité italienne datant de 1861.

L'article premier de ce Traité d'annexion interdit donc formellement aux descendants de la famille de Savoie de porter le titre afférent à ce territoire.

Pourtant, ceux qui prétendent être ces descendants ne s'en privent pas!

Cette famille serait pourtant bien avisée d'afficher un profil bas car l'histoire que nous allons exposer montre qu'ils ne sont les héritiers que de leur vanité et de leurs turpitudes et qu'ils n'arbovent ce titre que pour mettre la main sur un fabuleux pactole.

### **Un personnage sulfureux**

Le quotidien Le Monde du 17 juin 2006 décrivait le père, Victor-Emmanuel comme un *"personnage sulfureux"*. En 1978 il fit la une des journaux, menottes aux poignets. Il était accusé d'avoir tiré sur un jeune Allemand de dix-neuf ans, le blessant mortellement. Il fut incarcéré pendant cinquante-cinq jours, et finalement blanchi de l'accusation de meurtre au terme d'une longue bataille juridique qui s'acheva par son acquittement et une condamnation à six mois de prison avec sursis pour détention et port d'armes. En 2007 la presse italienne rapporta qu'il se serait vanté d'avoir trompé la justice française, cela lors de propos tenus en prison et captés par un micro espion: *"J'avais tort, et j'ai roulé les juges. J'étais sûr de gagner. J'avais vingt témoins, toutes des personnalités publiques qui sont intervenues en ma faveur..."*

Il avait déjà connu des démêlés avec la justice dans le cadre d'une procédure autour de la loge maçonnique et néo-fasciste P2 à laquelle il appartenait, il fit alors l'objet d'une enquête en Italie pour trafic d'armes international, mais celle-ci ne donna lieu à aucune suite judiciaire. Il avait vendu au Shah d'Iran 300 hélicoptères de combat Agusta qui, via la Jordanie et Taiwan, s'étaient retrouvés en Afrique du Sud, pays alors frappé d'embargo sur les ventes d'armes.

En 2006, il est arrêté au bord du lac de Côme, puis emprisonné pour *« association de malfaiteurs visant à la corruption et à l'exploitation de la prostitution »*.

En 2007, le parquet de Côme renonce aux poursuites pour insuffisance de preuves. Il est définitivement acquitté à Rome en septembre 2010 et si, durant son séjour en prison, il s'était vanté auprès d'un codétenu d'avoir roulé la justice française, c'était pour rire: *"... il y a des phrases qu'on dit pour rire"*, a ainsi déclaré son fils, Emmanuel Philibert.

C'était pour rire! Tout cela est en effet du dernier comique, et nous avons tous bien ri de voir, une fois de plus, ce personnage traîner le nom de la Savoie dans la boue et se montrer indigne d'un titre que les véritables ducs de Savoie ont honoré pendant des siècles.

### **Le père a roulé le nom de Savoie dans la boue, le fils l'a couvert de ridicule**

Ce pseudo-duc de Savoie qui a connu les geôles françaises et italiennes a porté un immense préjudice à un pays dont il n'est pas, bien qu'il en porte indignement le nom, (sans la particule, comme des centaines de personnes dont un célèbre cuisinier), et à un titre auquel il n'a pas droit.

Quant à son fils, il n'est pas responsable des errances paternelles et s'est fait un semblant de notoriété en commentant des matchs de football à la télévision en Italie, en présidant un concours de reines de beauté, en participant à plusieurs émissions de télé réalité où il emporta un concours de danse et en faisant de la publicité pour des cigarettes électroniques, des chaussures, et divers produits alimentaires, huile d'olive, cornichons, pâtes. La publicité pour les cornichons, lui a valu, en Italie, le titre de prince des cornichons. Il pousse également la chansonnette et a participé à un concours musical télévisé à San Remo. Lors de ce concours, regardé par 10 millions de personnes en Italie, il arriva en seconde position, mais lorsqu'il monta sur le podium il fut copieusement hué et sifflé et les musiciens de l'orchestre jetèrent leurs partitions en signe de protestation contre le pseudo-prince qui fut accusé d'avoir bénéficié de votes achetés auprès de centres d'appels téléphoniques.

Est-ce par appât du gain, par désir de notoriété, ou pour "tuer le père" qu'il s'évertue à ridiculiser le nom de Savoie? Toujours est-il qu'il a ainsi gagné le titre de prince des cornichons, et c'est finalement là le seul titre qu'il possède légitimement.

En effet, les autres titres dont il s'affuble ne sont que des marques commerciales qu'il a fait enregistrer auprès du bureau européen pour les brevets et titres commerciaux. Quant au titre de *"prince de Venise"*; les ducs de Savoie, devenus rois d'Italie, se disaient "patriciens vénitiens", mais la sérénissime république n'a jamais été une principauté et n'a donc jamais eu de prince. Ce titre fut inventé par Napoléon Bonaparte pour en doter le fils de son égérie Joséphine de Beauharnais, quand on en parle aux Vénitiens, ils rient de ce prince de pacotille, et tous ces subterfuges ne lui ont pas apporté la popularité qu'il escomptait; en 2008 il s'est présenté aux élections générales d'Italie où il n'a obtenu que 0,4% des votes.

Le père a roulé le nom de Savoie dans la boue et le fils l'a couvert de ridicule.

### **Le Prince des Cornichons**

En 2010 un magazine intitulé "Noblesse et royauté", titrait *" La justice italienne donne raison à Victor-Emmanuel face à son cousin Amédée, duc d'Aoste, pour avoir usurpé le titre de prince de Savoie ainsi que l'usage des armoiries"*.

C'est le tribunal d'Arezzo, en Italie, qui avait prononcé ce jugement, mais ne soyons pas dupes; un tribunal de la République italienne n'a aucune compétence pour se prononcer sur des questions de titres et d'armoiries que la loi italienne ne reconnaît pas, et il ne l'a pas fait. Le Tribunal a simplement interdit l'utilisation de signes commerciaux et s'est prononcé en vertu de l'enregistrement, en 2006, de ces titres comme marques commerciales auprès du Bureau Européen pour les brevets et titres commerciaux de Valencia.

Les titres de duc et prince de Savoie ne sont rien d'autre que des marques commerciales pour ceux qui s'en affublent aujourd'hui !

L'actrice française Clotilde Courrau qui épousa le pseudo-prince de Savoie a présenté un documentaire, intitulé *"Le royaume partagé"*, où elle se proclame à plusieurs reprises princesse de Savoie de Venise et de piémont. Bien entendu, pas plus que le prince des cornichons, elle n'a droit à ces titres. Ce n'est pas un hasard si son mariage fut boycotté par toutes les familles royales d'Europe, à l'exception du prince de Monaco qui règne sur le rocher où elle rencontra son futur mari.

C'est qu'il y a plus d'un point commun entre ces deux princes d'opérette. J'ai réalisé cela et découvert l'imposture à la lecture d'un ouvrage du Niçois Henri Sappia intitulé *" Nice Contemporaine"*.

C'est grâce au très regretté Alain Roullier-Laurens, historien et fondateur de la Ligue niçoise, que j'ai pris connaissance de cet ouvrage qu'il avait fait rééditer et traduire. Henri Sappia fit imprimer ce livre à Londres où il s'était exilé en 1871. Dans cet ouvrage, qui fut condamné au pilon, on apprend la vérité sur l'origine du souverain qui vendra la Savoie à la France.

### **La mort du véritable Victor-Emmanuel II**

Voilà ce qu'écrivait Henri Sappia:

*" Victor-Emmanuel, encore dans les langes, par la négligence de sa nourrice qui mit le feu au baldaquin de son premier berceau, mourut asphyxié. Maria-Térésia, (sa mère), qui par cet enfant voyait assurée la succession au trône de Savoie au seul profit des Savoie-Carignan, ne perdit pas de temps, et substitua son fils défunt, par le fils de l'un de ses palefreniers, qui serait aujourd'hui Victor-Emmanuel II. La véracité de ce fait est corroborée par le manque total de ressemblance entre Victor-*

*Emmanuel et Charles-Albert, à qui ressemblait le cadet, Ferdinand, duc de Gênes, qui, à l'époque où nous parlons, n'était pas encore né."*

Un autre ouvrage donne une version encore plus détaillée des faits, il s'agit de "*Les Savoie, Mille ans de dynastie*" qui fut publié en 2001 par les éditions Giunti à Florence:

*"Un soir, celui du 16 septembre 1822 exactement, des nuées de moustiques profitèrent de la douce et chaude soirée pour se rassasier aux dépens des habitants de la villa. Voyant ces insectes agaçants et avides de sang tourner autour du berceau et de la moustiquaire derrière laquelle pleurnichait le petit Victor-Emmanuel, la nourrice de ce bébé, Madame Zanotti, eut l'idée incandescente de les brûler à la bougie.*

*Malheureusement, elle s'approcha trop près du berceau et la moustiquaire s'enflamma aussitôt, embrasant le couffin tout entier avec son petit occupant. Épouvantée, elle entra dans les flammes pour vite arracher l'enfant de sa couche, mais prit immédiatement feu elle aussi, et ces deux êtres furent transformés en une seule torche humaine. Des serviteurs se précipitèrent au secours de la nourrice et du petit prince, mais celui-ci était vraisemblablement déjà mort, et celle-là succomba quelques jours plus tard aux terribles brûlures qui recouvraient tout son corps."*

L'incendie et la mort de la nourrice sont corroborés par les procès-verbaux rédigés par le capitaine des pompiers.

La mort du véritable Victor-Emmanuel II est un fait historique établi par plusieurs témoignages. Ce qui est à retenir en cette affaire c'est que les parents du malheureux enfant, pour éviter de voir la couronne royale passer à une autre branche de la famille, n'hésitèrent pas à nier sa mort et à lui en substituer un autre. Certains, comme Sappia, avancent que c'était l'enfant d'un palefrenier, d'autres d'un boucher attaché au palais florentin et qui se nommait Tanaca. Cette dernière filiation est celle qui revient le plus souvent, mais il n'est pas interdit de penser que le boucher Tanaca faisait également office de palefrenier. Ce boucher tenait boutique à Florence, via Senese 16, en dehors de la porte Romana, sous le Poggio Imperiale 3.

### **Une adoption entachée par le mensonge et l'ambition**

Il demeure que Victor-Emmanuel II ne ressemblait en rien à son père:

*"Il était court, gros, inélégant, les traits peu corrects, les yeux à fleur de tête... en raison de l'énorme différence de physionomie avec son père qui apparaît dès son plus jeune âge, des voix commencèrent à douter que Victor-Emmanuel fut le fils du couple royal. »*

Charles-Albert était svelte et doté d'un long visage émacié et d'une taille bien au-dessus de l'ordinaire, une taille qualifiée de colossale par Alexandre Dumas, dans son ouvrage "*La royale maison de Savoie*", tandis que Victor-Emmanuel II, « *gros et aux traits grossiers, ne mesurait qu'un mètre cinquante-huit* ». Ces disparités physiques apparurent très tôt, les différences intellectuelles, tout aussi criantes, suivirent.

Le parallèle que l'on peut établir entre les pseudo-Savoie et les Grimaldi, chez qui fut célébré le mariage du Prince des Cornichons, c'est que Marie-Juliette Louvet, l'arrière-grand-mère d'Albert II de Monaco, l'actuel prince régnant, était lingère dans un régiment français en Algérie après avoir été hôtesse dans un cabaret parisien.

Mais la différence entre les deux lignées, et elle est de taille, c'est que l'adoption de la descendance de Marie-Juliette Louvet fut officielle. Elle devait l'être suite à une clause du Traité secret franco-monégasque du 17 juillet 1918 qui précisait que, faute

d'héritiers directs ou adoptifs, le territoire monégasque passerait sous protectorat français.

En revanche, pour les Savoie-Carignan, l'adoption du fils du boucher devait rester secrète sous peine de voir le trône leur échapper au profit d'une autre branche de la lignée. L'adoption est une chose honorable, mais ici ce n'est certes pas le cas car elle est entachée par le mensonge et l'ambition.

A noter que Victor-Emmanuel II épousa sa cousine et que son fils, qui respecta l'article 1er du Traité d'annexion en se faisant appeler Humbert 1er d'Italie, (et non pas Humbert IV de Savoie), épousa également sa cousine germaine. Cela n'était pas usuel chez les dynastes européens pour qui les mariages étaient l'occasion de nouer des alliances avec d'autres monarchies. Mais il convenait d'apaiser par ces mariages les autres membres de la maison de Savoie qui ne furent pas longtemps dupes du subterfuge.

### **Un intérêt à 260 millions d'euros**

Mais quel est l'intérêt de ce que je viens d'exposer ? C'est un intérêt à 260 millions d'euros, la somme que réclament à l'État italien le pseudo-duc de Savoie et son fils le pseudo-prince de Savoie. Ils ne peuvent en effet réclamer l'héritage du grand-père, le dernier roi d'Italie, qui fut destitué par référendum et ne quitta pas l'Italie les poches vides, mais ils peuvent, en revanche, réclamer l'héritage de la famille de Savoie ; un héritage constitué, pour l'essentiel, bien avant la proclamation de l'unité italienne.

Voilà pourquoi ils se font appeler duc et prince de Savoie et non pas roi et prince d'Italie. Ce n'est pas l'héritage italien du dernier roi d'Italie qu'ils convoitent, mais celui de la dynastie savoisienne et, s'ils étaient les héritiers légitimes de cette dynastie, ils seraient parfaitement fondés dans leur revendication.

Afin d'éclaircir cette affaire, je donnerai un conseil à l'État italien :

La dépouille de Victor-Emmanuel II repose au Panthéon de Rome, celle de Charles-Albert, son père putatif, dans la magnifique crypte de la basilique de la Superga à Turin ; une simple analyse ADN résoudrait l'affaire et pourrait faire faire quelques économies aux contribuables italiens. Qu'est-ce que le coût d'une expertise ADN en regard de 260 millions d'euros ?

### **Le trésor savoisien**

Un documentaire intitulé "*le Royaume partagé*" passe en boucle sur la télévision 8 Mont-Blanc, il est présenté par la princesse des cornichons, on y voit l'abbaye d'Hautecombe, où, contrairement à ce qu'avance cette meneuse de revue du Crazy Horse, ne reposent pas 39 générations de la Maison de Savoie.

Lorsque les troupes républicaines françaises ont envahi la Savoie, ses soudards ont pillé l'abbaye, violé les sépultures et jeté les dépouilles dans le lac. Cloches et cercueils de bronze furent fondus pour en faire des canons et les bâtiments vendus comme biens nationaux tombèrent bien vite en ruine. Il ne resterait rien aujourd'hui de cette abbaye si le duc de Savoie Charles-Félix ne l'avait fait reconstruire en 1826. Et à présent, cette comédienne française qui joue un rôle de princesse et se pare en toute illégalité du titre de Savoie vient se pavaner dans ce sanctuaire que ses compatriotes ont profané, pillé et saccagé et le revendique en affirmant que l'abbaye d'Hautecombe appartient au patrimoine de trois pays : la France, l'Italie et la Suisse !

Ici on touche véritablement le fond. Il faut vraiment être demeurée, ou manipulée, pour avancer une telle absurdité: L'abbaye d'Hautecombe appartient au seul patrimoine de la Savoie et pas une seule de ses pierres ne relève du patrimoine suisse, italien ou français!

Ce détournement de patrimoine, c'est également ce qu'exprime le documentaire de Stéphane Bern où l'on apprend que l'héritage savoisien qui est en France depuis l'annexion appartient aux Français, alors qu'ils n'ont jamais rien construit en Savoie et n'y ont mené que profanations et destructions. En sus, le journaliste mondain avance que tout ce qui fut édifié en Italie par la dynastie savoisienne relève de l'héritage de l'actuelle famille de Savoie. Voilà bien un aimable coup de pouce pour appuyer les revendications pécuniaires des pseudo-Savoie, c'est encore mieux qu'un inventaire d'huissier.

Mais le documentaire ne montre pas l'essentiel de l'héritage car en plus des quelques châteaux, palais et domaines, il y a les bijoux de la couronne amassés par l'une des plus anciennes dynasties de l'Europe et actuellement inscrits au bilan des réserves de la Banque d'Italie. Ce trésor savoisien, constitué de 6000 diamants et autres pierres précieuses, et de 3000 perles, le tout réparti sur un ensemble de bijoux d'apparat fut essentiellement porté par des générations de dynastes savoisiens.

### **La dynastie bouchère des Tanaca**

Il convient également d'exposer ici que l'annexion de la Savoie fut le résultat d'un complot et sans doute d'un chantage reposant sur l'imposture que je viens de dénoncer. C'est d'ailleurs aussi pour cela que je l'ai évoquée.

Napoléon III et Cavour, le ministre de Victor-Emmanuel II, appartenaient tous deux à la même loge maçonnique, celle des Carbonara à laquelle appartenaient également les deux autres artisans de l'unité italienne: Mazzini et Garibaldi. Lors de l'entrevue secrète de Plombières, où Cavour et Napoléon III conspirèrent pour annexer Nice et la Savoie, les deux larrons auraient prévu de menacer Victor-Emmanuel II, s'il contrariait leur complot, de révéler sa véritable origine : la dynastie bouchère des Tanaca. Cela aurait eu pour conséquence de déclencher une querelle dynastique qui aurait pu écarter à jamais de la couronne royale le fils du boucher de la via Senese.

J'emploie ici le conditionnel, mais l'hypothèse du chantage est corroborée par le fait que Napoléon III n'était aucunement fondé à réclamer Nice et la Savoie.

En effet, selon l'entrevue secrète de Plombières, entre Napoléon III et Cavour, Victor-Emmanuel II devait céder Nice et la Savoie en échange d'une aide militaire pour conquérir le royaume Lombard-Vénitien alors possession autrichienne.

Napoléon III avait certes fourni cette aide militaire, mais elle avait été amplement payée; d'une part lors de la guerre de Crimée où l'Empire français avait bénéficié des soldats et de la flotte militaire savoisienne, alors l'une des plus puissantes du monde, d'autre part parce que Victor-Emmanuel II avait remboursé les frais de guerre des Français contre l'Autriche.

Si Napoléon III n'était pas fondé à réclamer Nice et la Savoie, il ne les aura obtenues qu'à la suite du chantage que nous venons de révéler. C'est sans doute à cause de cela que Victor-Emmanuel II le traitait de « *chien d'empereur* » dans sa correspondance personnelle.

Je n'ai eu aucun plaisir à consacrer du temps à cette vile engeance ; la dynastie Tanaca, cette famille méprisable qui déshonore notre pays, mais je crains que ce ne soit pas un hasard si, à chaque nouveau documentaire réalisé sur la Savoie, on

braque sur elle les projecteurs afin que les détracteurs d'une renaissance savoisienne aient beau jeu de nous dire:

C'est cela la Savoie; Un duc qui défraye la chronique judiciaire, un prince qui joue les enseignes publicitaires, et une princesse meneuse de revue putassière?

C'est que certains assimilent encore la Savoie à sa prétendue dynastie et d'autres avancent même que cette famille aurait des droits sur la Savoie. J'ai même vu, dans une vidéo sur *Youtube*, un avocat brandir le courrier que m'a adressé l'ONU pour justifier de cela !

### **Que vaut un Traité signé par un usurpateur ?**

Il est important de préciser ici que si une expertise ADN était opérée afin d'établir la vérité sur l'origine de la famille qui se prétend aujourd'hui de Savoie, et si le résultat confirmait mon propos, alors cela frapperait de nullité le don du Saint Suaire fait au Vatican en 1983, mais surtout le Traité d'annexion de la Savoie, puisque ce Traité aurait été signé par un imposteur!

C'est également à cause des répercussions sur le Traité d'annexion que l'Italie refusera de faire effectuer l'expertise ADN. Cette affaire est une affaire d'État et la France a tant intérêt à conserver la Savoie qu'elle pourrait bien avancer cent ou deux cents millions d'euros à l'Italie pour satisfaire la pseudo-famille de Savoie. La preuve en est donnée par le fait qu'elle laisse cette famille se parer des titres de duc et de prince de Savoie alors que l'article premier du Traité d'annexion l'interdit formellement et que l'article 55 de la constitution française établit que les Traités prévalent sur les lois. De plus, le Code pénal français, dans ses articles 433-17 et 433-19, réprime l'usurpation d'un titre, (sans préciser sa nature), ou de l'accessoire du nom.

Si le Traité d'annexion n'était pas abrogé, ainsi que l'affirme le Gouvernement français, alors la France devrait commencer par en faire respecter la première clause en interdisant à quiconque d'user des titres de duc et de prince de Savoie. Si elle ne le fait pas et soutient la pseudo-famille de Savoie dans ses exigences et prétentions, c'est que le subterfuge doit perdurer.

Le Traité d'annexion de la Savoie, en date du 24 mars 1860, est signé par Victor-Emmanuel II, or, si l'on réalise que Victor-Emmanuel II est mort le 16 septembre 1822, dans son berceau, il n'a pu signer ce Traité, et que vaut un Traité signé par un usurpateur?

Selon Napoléon Bonaparte *"l'histoire est une suite de mensonges sur lesquels on est d'accord"*.

Mais que peut-on construire sur le mensonge?

Ainsi, érigée sur le mensonge, la lignée du boucher Tanaca semble vouée à la malédiction: Le fils du boucher, le faux Victor-Emmanuel II, sera excommunié, son fils sera assassiné, le petit-fils de ce dernier sera chassé d'Italie et son fils connaîtra les geôles françaises et italiennes tandis que le dernier descendant mâle du boucher sera sacré prince des cornichons par les médias italiens.

Les misérables héritiers du boucher Tanaca, aujourd'hui accrochés à leur rêve de jackpot en centaine de millions d'euros, ne sont finalement que les pitoyables victimes d'une farce tragique qui serait sans importance à mes yeux si les Savoisiens n'en faisaient les frais depuis plus d'un siècle et demi.

Voilà pour la dynastie Tanaca, revenons à la Savoie, vous aurez peut-être remarqué que, si par le passé j'ai qualifié la France de puissance annexante, depuis que j'ai obtenu des instances onusiennes le refus d'enregistrement du Traité d'annexion, je

la qualifie de puissance occupante, la colonisation étant un fait propre aux puissances occupantes.

### **La Savoie a-t-elle été colonisée ?**

Le quotidien Libération du 25 février 2017 ouvrait un débat en titrant ainsi un article:

*"La Savoie a-t-elle été colonisée? Et au fait, c'est quoi la colonisation?"*

Cet article faisait suite à une émission de France Info où un député, Dominique Bussereau, avait déclaré:

*" Qu'est-ce que ça veut dire colonisation? La Savoie est arrivée dans l'ensemble français après la Réunion... Idem pour le comté de Nice. Peut-on considérer que la Savoie et le comté de Nice ont été victimes de colonisation?"*

Ce à quoi le journaliste Jean-Michel Aphantie avait répondu:

*" Si vous parlez de la Savoie et du comté de Nice, ils se sont rattachés librement à la République française, c'est 1860, je crois."*

Cet échange a le mérite de nous montrer que le récit national français est bien ancré dans les esprits et qu'un député français peut être aussi ignorant pour ce qui regarde l'histoire qu'un journaliste de la même nationalité.

Trois éminents spécialistes de la colonisation avaient été conviés pour répondre à la question posée par Libération ; Nicolas Bancel, professeur à l'Université de Lausanne; Pascal Blanchard, chercheur au CNRS; et Romain Bertrand, directeur de recherche rattaché au Ceri (Sciences-Po), tous trois ont jugé *"absurde la comparaison entre la colonisation et les territoires de Nice et de la Savoie"*.

*" La Savoie et le Comté de Nice ont déjà été parties prenantes du royaume de France, notamment lors du règne de Charlemagne",* rappelle Pascal Blanchard. Du coup, au moment de l'annexion, *"90% des Savoyards parlaient déjà français, la Savoie était économiquement et culturellement intégrée à l'espace français"*, abonde Nicolas Bancel." (extrait de l'article de Libération).

Ce n'est même plus du roman national, nous sommes ici en pleine fiction!

Pour rappel: à l'époque de Charlemagne la langue française n'existait pas, Charlemagne étant un empereur germanique s'exprimant en francique ripuaire, un dialecte germanique, il siégeait à Oche, aujourd'hui Aachen, une ville d'Allemagne qui ne s'est jamais appelée Aix-la-Chapelle, sauf dans le récit national français et les manuels d'histoire de France.

*" Au moment de l'annexion 90% des Savoyards parlaient déjà français",* écrit Nicolas Bancel. C'est exact, et à cette époque 80% des Français n'utilisaient que des dialectes. Il faudra attendre 1880 et l'école obligatoire de Jules Ferry pour que la France commence à parler français. La pratique de la langue française ne peut en aucun cas démontrer que l'annexion de la Savoie ne procède pas de la colonisation. Avec de tels arguments qu'attend donc la France pour annexer la Suisse romande et la Belgique francophone ?

Quant à l'économie de la Savoie, contrairement à ce qui est avancé, elle n'était en rien préparée à s'intégrer au marché français et à s'ouvrir à cette concurrence. C'est, entre autres, pour cela que le maintien et l'agrandissement des zones franches étaient l'une des conditions sine qua non de l'annexion.

Enfin, nos historiens ne manquent pas de rappeler le référendum de 1860 pour établir que la Savoie s'est donnée à la France et n'a pas été colonisée, ils évoquent l'absence de « massacres de grande ampleur en Savoie », et Pascal Blanchard de conclure que *"Dominique Bussereau devrait relire ses manuels d'histoire"*.

### **L'histoire de la Savoie écrite par les collabos**

A mon tour d'inviter ces historiens à émerger de leur récit national et à se pencher sur l'annexion de la Savoie car, étrangement, ils semblent ignorer que le référendum de 1860 fut honteusement truqué ; pas de bulletins *NON*, l'abstention interdite, une occupation militaire française alors que la Savoie ne l'était pas, le baignage pour les opposants, et plus de votants que d'inscrits ce qui permit d'obtenir 99,8% de *OUI* pour l'annexion à la France.

L'annexion et la colonisation de la Savoie par la France se sont faites en deux étapes. La première, en 1792, fut une invasion armée, de nuit et sans déclaration de guerre, par les troupes révolutionnaires françaises qui investirent ce pays pour lui faire partager des valeurs républicaines dont il n'avait rien à faire. Dans cette optique, la Convention de la République française du 27 novembre 1792 édicte que *"le vœux libre et universel du peuple souverain de la Savoie est de s'incorporer à la République française."* Il s'agit là du blanchiment d'une annexion par les armes qui ne sera pas acceptée par *"le peuple souverain de la Savoie"*. L'insurrection des Savoisiens du val de Thônes, que je viens d'évoquer, témoigne assez de cela.

Si les francinades en Savoie sont moins connues que les maroquinades de l'armée françaises en Italie, c'est sans doute parce qu'elles n'ont jamais donné prétexte à un film.

En 1815, après la défaite napoléonienne, la Savoie retrouve la liberté. Mais elle est exsangue; les réquisitions pour soutenir les guerres menées par la République puis le premier empire y engendrèrent la famine. Cela ajouté aux déportations, aux exécutions sommaires et à la conscription obligatoire dans les troupes de l'occupant, entraîna la perte d'un tiers de la population. L'anéantissement d'un tiers des habitants d'un pays annexé par les armes, pourra peut-être être considéré par nos historiens français comme un *"massacre"*?

Ce fut bien un massacre, tout autant que le génocide savoisien orchestré par la France en 14-18, près de trente mille jeunes hommes y trouvèrent la mort ; une génération masculine anéantie afin d'annihiler le désir de désannexion qui ressurgit au début du vingtième siècle et la renaissance de l'identité savoisienne ainsi qu'en témoignent les écrits des témoins de l'époque. Il ne restait plus ensuite qu'à procéder au remplacement des autochtones par des populations allogènes d'origine majoritairement française pour achever l'ethnocide.

Ce que je viens d'exposer ne figure certes pas dans les manuels d'histoire de nos historiens français. Ces manuels n'étant, pour l'essentiel, rien d'autre que fables, mensonges et trahison de la vérité historique à l'image d'un ouvrage récemment publié: *"Philibert Simond, Contribution à l'histoire de la Révolution"* par Maurice Gabolde. Ouvrage dans lequel on apprend que la Savoie, à l'époque révolutionnaire, s'est véritablement donnée à la France. Une précision s'impose cependant: le Conventionnel Philibert Simond était un prêtre banni de Savoie qui devint un proche de Robespierre, il est l'un de ceux qui œuvrèrent à cette première annexion de la Savoie. Quant à Maurice Gabolde, l'auteur de cet ouvrage; il fut Garde des Sceaux pendant le régime de Vichy, il était alors surnommé von Gabolde.

En somme, l'ouvrage publié en 2013 et portant sur l'histoire de la Savoie est celui d'un collabo sur un autre collabo... L'histoire de la Savoie écrite par les collabos!

Depuis le début de mon exposé, j'ai évoqué plusieurs historiens. Tous, hier comme aujourd'hui, universitaires ou même académicien, lorsqu'ils s'expriment sur l'histoire savoisienne, montrent bien davantage que de l'ignorance ; les mensonges et falsifications de ces historiens stipendiés sont révélateurs d'un fait incontestable :

En 2019, 159 ans après l'annexion, la colonisation française perdure en Savoie,

### **Le Traité d'annexion de la Savoie ne fut pas notifié dans les délais à l'Italie**

En 1990 François Mitterrand déclara « *Les pays qui ont été annexés veulent se désannexer. Cette évolution va continuer, aussi bien dans les pays baltes qu'en Asie centrale soviétique* » ... En affirmant que « *Les pays qui ont été annexés veulent se désannexer* », Mitterrand ne pensait certes pas à la Savoie, un pays d'Europe centrale à l'histoire plus ancienne que celle de la France. Pourtant l'annexion, ou plutôt la désannexion, de la Savoie est toujours d'actualité.

Le 10 février 1947 fut signé à Paris un Traité de paix dont l'article 44 concernait au premier chef le Traité d'annexion de la Savoie.

Aux termes de cet article, la France avait l'obligation de signifier ce Traité à l'Italie dans un délai de six mois après l'entrée en vigueur du Traité de paix, faute de quoi il serait considéré comme abrogé.

La France devait ensuite faire enregistrer ce Traité auprès du Secrétariat de l'ONU.

Dans la réalité des faits, la France ne pouvait pas remettre en vigueur le Traité d'annexion sans que les populations concernées ne soient de nouveau consultées car la France venait de ratifier la Charte des Nations Unies, s'engageant ainsi à ne pas transgresser l'alinéa second de son article premier : "*Le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*".

Si la France entendait conserver la Savoie, elle devait de nouveau consulter le peuple que la République française avait reconnu, par décret, comme étant "*le peuple souverain de la Savoie*". Mais cette fois sans pouvoir truquer la consultation populaire puisqu'elle se serait déroulée sous la surveillance de l'ONU.

De plus, en 1947, la France était encore un empire colonial, elle ne pouvait se permettre de consulter un peuple qu'elle avait annexé de la pire manière, puis colonisé, sans créer un précédent pour ses autres colonies. Ainsi, le Traité d'annexion de la Savoie ne fut-il pas notifié dans les délais à l'Italie.

Il devait cependant y avoir un juriste connaissant un peu le droit international auprès du Gouvernement français qui, réalisant sa bétise notifia finalement le Traité à l'Italie. Seulement les délais pour la notification étaient dépassés. Alors, avec l'assentiment de l'Italie, la France produisit un document falsifié. Mais le faux l'était autant que celui qui le notifia. Je ne donnerai pas le détail de cette affaire ; elle était si grossière que le Gouvernement français ne se risqua pas, en 1948, à demander l'enregistrement du Traité auprès de l'ONU qui n'aurait pas été dupe de la falsification.

### **En 2012 l'ONU refuse d'enregistrer le Traité d'annexion**

En 2010, le Gouvernement français entendait fêter avec faste les 150 ans de l'annexion de la Savoie.

Je ne pouvais accepter cela et, en compagnie d'Alain Roullier-Laurens, l'historien fondateur de la Ligue niçoise, le 24 mars 2010, date anniversaire du Traité d'annexion, je rendais publics des courriers que l'ONU et le Ministère français des affaires étrangères m'avaient adressés. Ces courriers établissaient que le Traité d'annexion de la Savoie n'avait pas été notifié à l'Italie dans les délais et, que son absence d'enregistrement auprès de l'ONU en était la conséquence, (je ne produisais que les premières pages de ces documents).

Suite à mes révélations, une question fut posée à l'Assemblée nationale et Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères, répondit le 15 juin 2010 que le Traité

d'annexion avait bien été notifié à l'Italie et que *"d'ores et déjà, toutes les dispositions utiles avaient été prises pour qu'il soit enregistré dans les meilleurs délais auprès du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies"*. "

Le Gouvernement français a fait cette demande d'enregistrement en 2010, soit avec 68 ans de retard! Cependant, il était certain d'obtenir gain de cause car aucun délai n'était spécifié dans le Traité de paix pour cet enregistrement.

De plus le Gouvernement ne doutait pas que le Traité d'annexion avait bien été signifié dans les délais à l'Italie. Cela car, au lendemain de mes révélations, le Ministère des affaires étrangères, qui conservait le document de notification dans ses archives, ignorait qu'il s'agissait d'un faux et ne pouvait plus consulter tous les documents relatifs à l'affaire pour cause « d'alerte aux vrillettes », (nom vernaculaire donné à de petits coléoptères friands de bois et accessoirement de papier).

J'envoyais alors un mémoire au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies, ce mémoire établissait que l'ONU ne pouvait enregistrer le Traité d'annexion de la Savoie pour deux bonnes raisons: En premier lieu parce que la France n'avait pas signifié ce Traité à l'Italie dans les délais, ce qui entraînait son abrogation, en second lieu parce que l'ONU ne reconnaît pas les annexions.

Le 25 décembre 2012 j'annonçais par les réseaux sociaux que l'ONU avait refusé d'enregistrer le Traité d'annexion. Deux semaines plus tard, le 8 janvier 2013, Laurent Fabius, alors ministre français des affaires étrangères venait piteusement avouer devant l'Assemblée nationale que l'ONU n'avait pas enregistré le Traité d'annexion de la Savoie, mais que, finalement, cela n'était pas indispensable et que, ce qui importait, c'était que ce Traité avait bien été notifié à l'Italie dans les délais impartis. Alors, pourquoi avoir fait cette demande? Et pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas produit la réponse de l'ONU ?

Cela n'est pas sérieux ; si l'enregistrement de Traité n'était pas indispensable, pourquoi la France l'a-t-elle demandé ?

Il suffit de lire attentivement l'article 44 du Traité du 10 février 1947 pour se convaincre que cet enregistrement était indispensable, et cela d'autant plus que le Traité d'annexion est un Traité international.

Le Traité d'annexion de la Savoie est désormais officiellement abrogé, et l'Organisation des Nations Unies, en refusant d'enregistrer le Traité d'annexion, interdit au Gouvernement français de s'en prévaloir sur la place internationale.

Pour l'heure, je ne produirai pas l'intégralité de mes correspondances se rapportant à ce sujet. Je ne le ferai pas car je ne veux pas donner d'arguments juridiques aux quelques avocats qui se sont emparés de mes recherches, allant même, pour certains, jusqu'à se les attribuer ainsi que la correspondance que j'avais rendue publique. Cela sans doute pour s'assurer des revenus en incitant des particuliers à aller plaider devant des tribunaux français... A moins qu'ils ne soient pilotés pour discréditer mon argumentation aux yeux du public en perdant leurs procès ?

Le seul fait que mes révélations historiques et juridiques de 2010 aient contraint le Gouvernement français à faire recours à l'ONU pour demander l'enregistrement du Traité d'annexion montre combien la légalité des institutions françaises en Savoie est fragile. Cette légalité ne tient qu'à un Traité international que les instances internationales ne reconnaissent pas.

La France voulait la caution de l'Organisation des Nations Unies pour conforter ses institutions en Savoie et conserver à jamais ce pays qu'elle a annexé au mépris du droit ; non seulement elle n'a pas obtenu cette caution mais elle a montré, par son incroyable démarche, que sa seule légitimité en Savoie était désormais inexistante.

L'histoire de la Savoie ne s'achève pas plus en 1860 qu'en 2012.

*Je dédie ce texte à :*

*Marguerite Frichelet-Avet, résistante savoissienne, fusillée par les Français en 1793,  
A Ceux de mes aïeux qui combattirent les Français à Morette en 1793,  
Aux Savoisiens morts à Glières par la faute de la France,  
A ma petite fille, âgée de sept ans, qui fréquente l'école de Thônes, et que ses  
enseignants endoctrinent dans la doxa française, un jour elle apprendra la vérité.*

*J'appelle de mes vœux la renaissance de la procession qui eut lieu à compter de  
1816 en souvenir des Savoisiens qui trouvèrent la mort en combattant les Français à  
Morette et des victimes des trois jours de pillage qui suivirent.*

*J'appelle de mes vœux l'érection d'une stèle en souvenir de Marcel Clévenot, ce  
résistant de 18 ans que Tom Morel fit fusiller à Glière.*

*Jean de Pingon.*